



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2020

INTRODUCTION

La Commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées : aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon.

Le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Réalisation du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par les services publics et/ou des citoyens :

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Infos sur le projet
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot. - Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014) - Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014) - Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014) - Egouttage rue de Hittin - Changement de la limitation de vitesse dans la traversée de Comblain-Fairon - Tout a été réalisé dans cette fiche-projet, mais celle-ci se poursuit encore avec la réalisation d'autres aménagements dans d'autres rues en fonction des demandes de la population (dont la rue de Comblinay)
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du 2^e tronçon Comblain-Fairon – Hamoir, clôturé en 2019 - Liaison entre Hamoir et Bomal en préparation - Passerelle installée entre Comblain-Fairon et Hamoir et inaugurée en juillet 2019
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Signalisation temporaire installée - Ancienne voie partiellement déclassée et vendue : procédure de mise en place d'un chemin alternatif (par Comblinay pour éviter la route principale) => dossier finalisé : approbation au Conseil communal du

				25/02/2019 des modifications et créations de voiries
3	5	Création d'un Comité culturel	A déterminer	- Création d'un comité culturel en octobre 2019 (« Cultur'Ha ») sous la coupe de l'OT (différents projets : théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Estimation du marché en 5 lots (2017) : 1.554.000 €	Développement rural Convention-faisabilité : 38.506,56 €	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17.01.14 pour la 1^{re} phase. - Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. - Avant-projet approuvé par la RW le 27.01.16 - Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27.10.16 - Signature de la convention-réalisation par le Ministre le 25.04.17. - Lancement de la procédure d'adjudication (marché scindé en 5 lots pour en réduire le coût) - Maison des associations en cours de rénovation
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA RW Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 - Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores) - Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel - Adhésion POLLEC - novembre 2019, validation par le Collège des objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2. - Avril 2020 : remise du Plan Climat. - Poursuite des actions de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux (écoles (ex. : de Comblain-la-Tour), bâtiment faisant face à l'AC et

					<p>étude pour l'Eglise de Xhignesse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordre de priorité à établir pour d'autres bâtiments communaux - Convention Rénovat à approuver donc possibilité d'un projet auto-financé - Pas besoin d'une convention du DR : fonds communaux et subsides RW
--	--	--	--	--	--

1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> - Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés. - Etude d'une collaboration avec la SPI : réalisation d'une enquête publique et présentation du projet aux riverains le 29.08.17 - 1^{ère} zone d'activités économiques à Filot : abandonnée de commun accord avec la RW et la SPI (localisation inadaptée) - Seconde zone de Comblain-la-Tour désormais dépolluée - Périmètre de reconnaissance de zone approuvé le 07/05/2019 - Objectif : diminution de la facture communale Planning de réalisation : 2 à 3 ans
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Développement rural (fiche 1.4) - RW impulsion - Appel à projets « Mobilité active 2019 » 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un masterplan en 2018 : projet de création d'une passerelle au-dessus de l'Ourthe entre le quartier de Werbeucommune et le nouveau quartier de la gare, et liaison avec le RAVeL - Candidature retenue dans le cadre de l'appel à projet « mobilité active 2019 » - Pré-réunion de coordination organisée en juin 2019 afin de combiner les subsides et de demander au DR son aide. - Fiche actualisée acceptée, la Commune doit peaufiner la fiche avant la demande de convention en 2021.
1	10	Restaurer et mettre en valeur	228.460,10 €	SPW DGO4	- Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de

		l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	(phase 1 : ext.) En cours d'examen (phase 2 : int.)	Département du Patrimoine – direction de la restauration	l'église) - Contact pris avec le bureau PHD pour l'étude de la phase 2 (réfection et rénovation de l'intérieur) - Phase 2 (intérieur) désormais lancée - Objectif: détermination des travaux exacts à réaliser en fonction de la destination et des subsides possibles - Contacts avec l'AWAP en 2019 (dont une rencontre avec Sophie DENOËL, Directrice de l'AWAP le 28/05/2019). La réunion est programmée le 16/02/2021. - 5 questions à soulever par la Commune concernant des choix techniques et esthétiques (aménagements extérieurs, type de chauffage, revêtement sol, allègement pilastres et remplacement vitraux) - Ce dossier suit son cours.
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	- Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur - Journée de l'environnement - Journée de l'arbre - Création d'une cellule « Cadre de vie » - Gestion différenciée des espaces verts - Mise en place d'un PCDN - groupe de travail actif encadré par la FRW - validation du Plan 2020 - Mise en place d'actions telles que la journée « Hamoir en transition », « taille fruitiers »

1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	- Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne - Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors - Application mobile « Hamoir » - Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux (Facebook) - Mise à jour et distribution de la brochure Services via le CCS - Actions menées en 2018 : réécriture des sites communal et de l'OT, mise en place d'un mensuel d'informations « Hamoir agenda » - Nouvelle idée : création d'un outil de communication accessible à tous les citoyens pour faciliter les échanges tous azimuts avec l'Administration communale
1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	- Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> - A coordonner avec l'étude d'égouttage et le projet de station d'épuration avec la SPGE - Rejoint d'autres dossiers en cours (1.8 et 1.4) - Le traçage du réseau à Points-Nœud a été accepté par la Commune en 2019 ; la réalisation a eu lieu en 2020

1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'aménagement d'un complexe sportif et la reconversion du camping (étude de type master plan réalisée sur le centre de Hamoir) - Dossier important : commune très concernée car camping communal en phase de reconversion (lié aux obligations du Code wallon du Tourisme). Plan de reconversion déposé au CGT en décembre 2019 et mise en œuvre d'une 1^{ère} phase d'évacuation - Pré-réunion de coordination organisée en juin 2019 afin de présenter le projet au DR. Projet constitué de 3 phases : <ol style="list-style-type: none"> 1. Aménagement d'un parking 2. Espace convivial + OT + plaine de jeux (lien entre le centre et le RAVeL) 3. Hébergements type « sport nature » (développé ultérieurement) - Projet apprécié mais qui demande plus de précisions ; probablement pas d'implication du DR - Demande d'estimation des terrains - Liaison à faire entre RAVeL et hall omnisports
---	----	--	--------------------------	---	--

2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de murs de cimetières - Groupe PCDN créé pour élaboration promenades didactiques - Rénovation enceintes cimetières - Expositions d'artistes locaux - Rédaction brochure historique du jumelage - Mémoires de guerre(s) - Appel à projet recensement du petit patrimoine populaire wallon, élaboration pour 2020 et 2021 (subside de 10 000€, A.M. du 07/08/2019)
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le festival coûterait trop cher mais plusieurs rappels et références au festival de jazz ont été réalisés en 2019 (lors de la garden party de CLT au mois d'août et lors de la journée des Hamoiriens en septembre, exposition 60 ans de jazz à CLT)
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau à points-nœud terminé - RAVeL de l'Ourthe en cours (passerelle entre Hamoir et Comblain-Fairon inaugurée en juillet 2019)

2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport Urbanistique et Environnemental pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne le 23.10.2014 - Introduction du permis d'urbanisation en 2017(recalé en raison de la nécessité de réaliser une étude d'incidence complémentaire qui est à présent terminée) - Second dossier (Hamoir) : en attente au vu du projet du Quartier Nord
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> - Petits travaux (nouveau chauffage, peinture, éléments techniques de scène neufs) réalisés en 2015, 2016, 2017 et 2018. - Arbres coupés - Subside UREBA octroyé pour l'isolation du sas d'entrée. - Objectif en attente : remplacer les vitrages (fenêtre et porte) et châssis de la cafétéria (dossier UREBA rentré à cet effet début 2019) + amélioration du parking
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-réunion de coordination pour une demande de convention-exécution en juin 2019 - Réunion de coordination prévue en 2021 afin de lancer le projet dès que les plans seront finalisés et que le Patrimoine sera rencontré (possibilité de subsides) - Consultation des services « environnement » du SPW afin d'élaborer un plan d'aménagement combinant biodiversité et esthétique

3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir - Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif - Ecole de Hamoir : nouveau chauffage par le sol via la géothermie - Maison des associations bientôt inaugurée : chauffage aux pellets prévu - Réflexion quant à d'autres bâtiments (essentiellement scolaires) susceptibles d'être améliorés, sans pour autant en dénaturer le patrimoine (esthétique) ni la sécurité (pas de panneaux solaires si présence d'enfants)
---	---	--	--------------	-------	---

3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale - Travaux de mise en conformité de l'électricité (2^e phase) - Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu) - Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) : recentrage du projet vers le complexe sportif - Aménagement d'un espace didactique et d'une zone de végétation locale et régionale dans le parc de l'Administration communale réalisé par le PCDN - Fiche liée à d'autres dossiers (maison des associations, annexe Gaston Chauffé, ...) - Rénovation de la maison « Gaston Chauffé » dans le parc communal, subsides Ecobatis, les travaux seront finalisés prochainement - Aménagement à revoir en fonction de l'usage de chaque lieu - Réponse à l'appel à projet « C'est ma ruralité », visant à promouvoir le bien-être, la convivialité et les liens intergénérationnels en milieu rural (subside de 10 148 €) Arrêté Ministériel du 10/07/2019 « Rencontres autour du jeu ». Mise en œuvre prévue au printemps 2021.
---	---	---	--------------	--	---

3	9	Création de logements	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements. - Aussi lié à d'autres fiches-projets (ex. : lotissement de Filot, en collaboration avec Eloy et la société de construction Delta, ou Quartier nord) - Lotissement communal du Chirmont (20 lots maximum) avec EIE en cours.
---	---	-----------------------	--------------	--	--

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les 3 ans - Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque - Rem. : toutes les ressources sont actuellement mobilisées pour la fiche 1.2
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les 3 ans - Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière - Réflexion en cours
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : l'intégrer dans la fiche-projet relative au Quartier Nord de Hamoir - Terrain à acquérir - Réflexion à creuser quant aux aménagements souhaités : logements publics et parking auprès des habitations
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	

3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	- Fiche à étudier lorsque la Maison des associations sera terminée
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	- Manque de moyens
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	- Réflexion sur la réfection du Château communal (action possible après 2020) - Globalement : pas de besoin d'acquisition ressenti pour le moment
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	- Rencontre avec le CRECCIDE en 2019 et février 2013 - Rencontre avec la Teignouse mais collaboration envisagée difficile car trop peu de moyens humains (exemple : Wanze) - Mise en place d'une coordination jeunesse en 2020 reprenant différents intervenants.

3	6	Création d'un atelier rural		Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : le créer dans le zoning SPI à Comblain-la-Tour (financement par DR et promotion par SPI) dans les 3 ans - Pour mise à disposition des jeunes entrepreneurs locaux - Nécessité d'analyser au préalable d'autres exemples locaux (ex. : Comblain-au-Pont) - Réflexion à engager avec le DR
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	A déterminer	Développement Rural Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain convoité a été vendu en urgence à un particulier mais un accord avec le nouvel acquéreur est prévu. Celui-ci souhaite céder la grande partie du terrain à la Commune. Le projet doit être retravaillé et abordé avec la CLDR-CCATM ainsi que le DR. L'activation est toujours souhaitée.

1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Pilot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 (estimé)	€	-	<p>SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural</p> <p>Le SPW doit, en cas de réfection de routes, réaliser des aménagements pour les usagers doux. Cette route est prioritaire dans le programme d'actions régional, la Commune va attendre la réfection de la voirie pour obtenir la liaison douce.</p> <p>Quant à l'espace de repos, la Commune pourrait l'acquérir prochainement. Dès lors, ce projet est en attente et sera abordé lors du second semestre 2021.</p>
---	---	--	--------------------------	---	---	--

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir PCA abrogé le 14/10/2015 A.M. Publication au M.B. le 30/11/2015, entrée en vigueur le 10/12/2015	A déterminer	Commune Investisseurs privés DR	- Des investisseurs privés ont pris possession du Quartier Nord et ces derniers ont des grands projets. Dès lors, la Commune n'activera pas la fiche. 1. Appart-hôtel de 38 appartements cocooning 2. Immeuble de 20 appartements 3. Maisons unifamiliales 4. Espaces conviviaux et liaisons piétonnes

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
<p>Population vieillissante (surreprésentation des 70 et 80 ans)</p> <p>Manque de logements (horizon 2035 : besoin de 320 à 420 nouveaux logements sur la commune. Or le Quartier Nord peut constituer une réserve de logements)</p> <p>Peu d'attractivité touristique au regard du potentiel communal (menace de la proximité de Durbuy)</p> <p>Manque de commerces (détérioration lente)</p>	<p>Nécessité de répondre aux enjeux en termes de logements, de commerce, d'attractivité touristique et paysagère et de vieillissement de la population</p> <p>Besoin de développer un outil comme vision stratégique pour l'avenir communal</p>	Réalisation de l'étude d'un projet de Masterplan communal (105 pages)	A déterminer	A déterminer	Lien avec plusieurs fiches-projets du PCDR

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2008	1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				25 avril 2017
Adjudication :				août 2017 (4 offres)
Relance de l'adjudication selon nouvelle réglementation des marchés publics (juin 2017)				12 juin 2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				19 juillet 2018
Attribution des travaux en 5 lots				26 mars 2018
Début des travaux				05 novembre 2018
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1 542 596,86 €
Montant du subside développement rural (convention-réalisation + complément)				878 801,74 € (808 345,99 € + 70 455,75 €)
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel		
Réaffectation des bénéfices				
Fonctionnement du projet et utilisation du bien				
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).			
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien			

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CCATM-CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	15/06/2020	Nombre de présents	10 participants
	16/09/2020		10 participants
	14/12/2020		14 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural

Dossiers du PCDR traités lors des trois réunions organisées en 2020:

- Fiche-projet 3.2 : acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot) : le terrain convoité a été vendu en urgence à un particulier mais un accord avec le nouvel acquéreur est prévu. Celui-ci souhaite céder la grande partie du terrain à la Commune. Le projet doit être retravaillé et abordé avec la CLDR-CCATM ainsi que le DR. L'activation est toujours souhaitée.
- Fiche-projet 1.2 « Maison rurale à Hamoir » : travaux en cours et inauguration prévue en 2021.
- Fiche-projet 2.9 : Aménagement de la Place Del Cour : une réunion de coordination est prévue en 2021.
- Fiche-projet 1.8 : réalisation de liaisons entre les lieux de vie : Une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019. Cette fiche a été actualisée et propose dorénavant la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la gare (sentier pour usagers doux). Une étude Hydrologique est menée actuellement par l'Université de Liège afin de préciser le positionnement de la passerelle. En parallèle, la Commune a répondu à l'appel à projets Walcy fin 2020 ; en cas de réponse positive, cette fiche-projet intégrera le projet général et devra être travaillée adéquatement.
- Fiche projet 1.15 : Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune : Une pré-réunion de coordination a été organisée en juin 2019.

Autres dossiers abordés en lien avec le Développement Rural et l'aménagement du territoire :

- Poursuite du RAVeL vers Sy
- Réseau à points-nœuds (par LEM).
- Lotissement de 20 parcelles au Chirmont
- Aménagement de l'ancien Quartier Nord
- Reconversion du camping communal
- Création d'un parking en face de la gare
- Appel à projets WalCy
- Transformation de la Maison Gaston Chauffé

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	2.9
Intitulé du projet	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et mise en valeur du patrimoine
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2021 afin de demander une convention exécution.
Numéro fiche-projet	1.8
Intitulé du projet	Réalisation de liaisons entre les lieux de vie
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination prévue en 2021 afin de demander une convention. Ce projet concerne dorénavant la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la gare (sentier pour les usagers doux). La Commune a répondu à l'appel à projets Walcy fin 2020 ; en cas de réponse positive, cette fiche-projet intégrera le projet général et devra être travaillée adéquatement.
Numéro fiche-projet	1.15
Intitulé du projet	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	L'examen du dossier est en cours et ce dernier sera abordé lors d'une réunion avec le DR en 2021.
Numéro fiche-projet	3.2
Intitulé du projet	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot)
Priorité du projet	3
Calendrier d'exécution	Le projet doit être retravaillé et abordé avec la CLDR-CCATM ainsi que le DR en 2021: le terrain convoité a été vendu en urgence à un particulier mais un accord avec le nouvel acquéreur est prévu. Celui-ci souhaite céder la grande partie du terrain à la Commune. L'activation est toujours souhaitée.

Numéro fiche-projet	1.4
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	La Commune espère pouvoir réaliser l'espace de repos d'ici la fin du PCDR (2022).

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS (Fin de validité du PCDR en 2022)

En 2021	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
	1.8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	- Appel à projets « Mobilité active 2019 » - DGO3	A déterminer
	2.9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	- DGO3 - Commune - Patrimoine	A déterminer
	1.15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	A déterminer	- Commune - CGT - Infrasports	A déterminer
	1.4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	A déterminer	Développement rural	A déterminer
	3.2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot)	A déterminer	Développement rural	A déterminer
En 2022	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot :abandonné	Wallonie	Comblain-la-Tour : Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 70-75 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone
	3.6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	A déterminer



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2020

¹Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	Fiche-projet 1.2 Maison rurale à Hamoir (2014)

2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2020

La CCATM-CLDR s'est réunie trois fois au cours de l'année 2020. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CCATM-CLDR plénière du 15 juin 2020

La première réunion de la CLDR-CCATM a eu lieu tardivement à cause du Covid-19. Les fiches-projets bientôt activées ont été abordées ainsi que la mise en place d'un distributeur B-Post et quelques points divers.

CCATM-CLDR plénière du 16 septembre 2020

La réunion du 16 septembre 2020 a consisté en la présentation de la suite du dossier de l'urbanisation du Chirmont, de l'état d'avancement du PCDN, de l'appel à projets Walcy, etc. Tous les membres ont pu donner leurs avis et quelques points divers ont été abordés.

CCATM-CLDR plénière du 14 décembre 2020

Lors de la dernière réunion de la CLDR-CCATM en 2020, l'ordre du jour était assez important et pas mal de points ont été discutés : la nouvelle circulaire relative au DR, l'appel à projets Walcy, la transformation de la Maison Gaston Chauffé, le suivi des fiches-projets à activer en 2021, etc. Il a été espéré que le groupe puisse à nouveau se réunir en présentiel en 2021.

3. Initiatives de la CCATM-CLDR

Les membres de la CCATM-CLDR ont beaucoup travaillé en cette année 2020 et ont abordé un certain nombre de fiches-projets. Trois fiches sont sur le point d'être activées :

- La fiche-projet 2.9 relative à l'Aménagement de la Place Del Cour.
- La fiche-projet 1.8 relative à la poursuite de la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce.
- La fiche-projet 1.15 relative à la création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune.

Les travaux de la Maison Rural (1.2) se poursuivent et l'inauguration est prévue en 2021 malgré quelques retards dus, notamment, à la faillite d'une société.

Le RAVeL de l'Ourthe et le réseau à points-nœuds poursuivent leurs chemins également.

Divers points concernant plus spécialement la CCATM ont été abordés en 2020.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Fiche-projet 1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration Communale

L'approbation définitive de cette fiche-projet a eu lieu en juillet 2018. Les travaux ont été attribués en 5 lots en septembre 2018. La fin des travaux est prévue pour 2021 mais était initialement prévue en 2020 ; la faillite d'une société a remis en cause le planning établi.

5. Perspectives pour 2021

La Commune organisera une réunion de coordination afin de d'envisager plusieurs conventions, le PCDR touchant à sa fin en 2022. La CLDR-CCATM poursuivra le suivi des différents dossiers.

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
E	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYTS	E	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
E	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 17/12/2019
2. Suivi des diverses fiches-projets (2.9, 3.2, RAVeL)
3. Aménagement d'une zone 30km/h sur le Batty et Rue du Moulin
4. Installation d'un distributeur BPost – stationnements aux abords
5. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 17/12/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier les remercie d'être présents au vu de la situation particulière vécue en ce moment. La première réunion de 2020 était prévue en mars mais a dû être annulée ; les vidéoconférences ne sont pas souhaitées car la convivialité n'est pas au rendez-vous. A l'heure actuelle, il est encore compliqué de savoir si une réunion se déroulera en juillet-août, beaucoup de membres sont en vacances.

2. Suivi des diverses fiches-projets (2.9, 3.2, RAVeL)

Monsieur Lecerf poursuit la réunion et précise que depuis la dernière rencontre, il a reçu deux courriers de deux ministres différents. Le premier est positif et le second, négatif.

La première lettre provient du Ministre Henry et concerne la mobilité douce. M. Lecerf précise que cela fait plusieurs mois qu'une réponse est attendue de la part du Ministre malgré plusieurs rappels.

- FAIRON > COMBLAIN-LA-TOUR : 500.000€ sont prévus en 2020 pour réaliser le tronçon. Quelques expropriations sont encore à prévoir mais l'adjudication des travaux devrait avoir lieu avant l'hiver prochain.

- HAMOIR > SY : un problème s'est posé au niveau de la passerelle ; 3 mois se sont écoulés sans action. Il y a également un impact sur la propriété de Madame Autrique (LASSUS), des alternatives sont étudiées et une rencontre est prévue ce 17 juin avec l'Auteur de projet. Il n'est pas possible, en allant vers Lassus, de se diriger vers la ferme et le bois, il s'agit d'une propriété privée et donc, l'expropriation serait énorme. La passerelle doit être repoussée vers la pointe du pré. Madame Autrique devra certainement céder quelques mètres de sa propriété mais ça ne la dérange pas. Vu que la passerelle a été modifiée, une boucle qui n'était pas prévue sera mise en place ; la RW avait oublié cette information. Il sera difficile d'amener les grosses machines de terrassement et autres là-bas, M. Lecerf en est bien conscient et en fait part aux membres mais après tout, c'est la RW qui s'en occupera, la Commune n'a pas de souci à se faire. Indépendamment du RAVeL, il a été constaté que la

route en cul de sac était adorée des pêcheurs. Cela posera problème quand le RAVeL sera en place car la situation empirera. Pourquoi ne pas créer un parking de 3-4 places ?

- HAMOIR > FILOT : les travaux sont bien confirmés dans le Programme Infrastructures 2019-2025.

- La passerelle de Fairon connaît le même scénario que la petite rue à Lassus : elle est très appréciée des pêcheurs et leurs voitures encombrant bien souvent le passage du RAVeL. Une réglementation devrait passer lors du prochain Conseil communal afin de mettre en place une circulation locale sauf personnes autorisées. L'idéal serait également de créer un parking à proximité pour les promeneurs mais l'endroit est difficile à choisir.

- Pour finir avec le point RAVeL, des bancs et des tables ont été installés tout le long du RAVeL ; des poubelles sont commandées. La RW doit entretenir le parcours du RAVeL et la Commune, quant à elle, doit s'occuper de l'entretien des infrastructures. C'est un bon deal qui a été trouvé et cela demande moins de temps pour la Commune... L'installation des points-nœuds a débuté la semaine dernière ; les plans des communes voisines sont acceptés mais le balisage s'effectuera après les grandes vacances.

Le second courrier provient de la Ministre Tellier, en charge du Développement rural et est nettement moins agréable que le premier. La circulaire ministérielle relative au PCDR est en cours de modifications et cela plait à peu de monde. En effet, les communes ont mis en place un document (PCDR) établissant l'état de la Commune et ses projets dans un horizon de 10 ans mais avec ces futurs changements, tout pourrait basculer et plus aucun projet ne pourrait voir le jour. Il est évident que la Ministre ne peut pas se permettre de tout modifier de cette manière.

Une réunion de coordination s'était tenue en juin 2019 afin de lancer 4 fiches-projets mais elles n'ont pas encore pu être concrétisées au vu des différents éléments que demandaient le DR, les délais imposés et le Covid-19. Une demande sera faite afin de pouvoir continuer ce travail. Ces 4 fiches sont :

- 1.8 « *Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce* » ;

- 1.15 « *HAMOIR – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune* » ;

- 2.9 « *HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine* » ;

- 3.2 « *FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village* ».

Concernant la fiche 1.8 liée à la création de la passerelle entre Werbeucommune et le Quartier Nord, cette dernière ne verra pas le jour si le DR ne subsidie pas ; en effet, le coût est trop important.

Pour la Place Del Cour, le dossier est quasiment clôturé et une réunion de coordination peut avoir lieu pour lancer le dossier. La commune a demandé à l'Auteur de projet de retirer la

coupole prévue au-dessus de la statue, suite à la demande des membres de la CLDR-CCATM. La mise en valeur sera, dès lors, plus importante ainsi que la convivialité car actuellement, peu de monde profite de la Place. Il y aura une grande esplanade et des sièges tout autour ainsi que des jets d'eau et un grand banc en bois où il est possible de se coucher. Différents sentiers (+ accès PMR) seront présents également. Le monument sera supprimé car il coûte cher à entretenir et une grande place est récupérée pour mieux verduriser le centre. Un écran de verdure (arbres, haies) à l'arrière mettra la nature en avant. Par contre, le sentier en bas à gauche sera supprimé, à la demande des membres car il divise l'espace vert. Un parking vélos sera installé mais l'endroit est encore à définir. Peut-être près de l'arbre et de l'accès PMR ? Toutes ces informations vont être communiquées à l'Auteur qui remettra une version finale des plans ainsi qu'un nouvel estimatif. Pour info, la Vierge et le Monument ont certainement été inaugurés aux alentours de 1927.

Le projet lié à la Maison de village de Filot est devenu délicat. Une consultation citoyenne était prévue afin de parler de l'aménagement du terrain et de la zone résidentielle mais a dû être annulée à cause du Covid-19. Ensuite, le propriétaire du terrain étant mort et la Commune n'ayant pas acheté, ce dossier s'est figé.

Il a été constaté suite au placement du Lidar que beaucoup ne respectent pas la zone 50km/h et une consultation est prévue en septembre 2020 afin d'aborder le sujet avec les habitants. Il serait bien d'aménager une structure qui obligerait de ralentir mais laquelle ? Les nouveaux aménagements sur la route régionale à Ouffet (en venant de Hamoir) sont jugés dangereux car, entre autres, les panneaux de signalisation sont mal placés. Ceci n'est donc pas une solution pour Filot. Ce problème dans le village est à signaler, précise M. Lecerf, lors de la réunion Mobilité avec les communes voisines (annulée COVID-19 et reportée en septembre). Les aménagements dans le centre de Xhoris sont bien et obligatoirement respectés mais le bruit est intense lorsque les véhicules redémarrent.

3. Aménagement d'une zone 30km/h sur le Batty et Rue du Moulin

Le troisième point de la réunion concerne l'aménagement d'une zone 30km/h. En effet, ces zones tendent à se développer et sont sollicitées par le SPW. Les villages de Fairon et de Filot sont déjà en entières en zone 30 sauf pour la route régionale et Hamoir possède déjà quelques rues (Thier, Werbeucommune, Vieux Moulin, etc.). Avec le trafic supplémentaire qu'occasionne le RAVeL, les deux rues du Batty devraient devenir des zones 30 ainsi que la route entre le Chemin de fer et l'Ourthe. La rue du Pont, quant à elle, est souvent bien abordée par les automobilistes car étroite mais cela dépend des moments de la journée. Il est clair que le message est plus fort et plus clair si les zones 30 sont généralisées dans le centre. Pourquoi pas ne pas généraliser la zone 30 entre le Pont et le passage à niveaux dans toutes les rues ? C'est simple. Ce projet est demandé par la RW, rappelons-le, car les vélos peuvent rouler à contre sens des automobilistes. Les marquages verts au sol de la RW ne sont remarqués et compris par personne. Il faudrait marquer le sol avec des vélos blancs ou des pointillés si la route le permet.

Un membre intervient et signale qu'il ne voit pas l'intérêt de la zone 30 dans la rue du Pont sachant que les automobilistes respectent largement la zone 50, tout fonctionnant bien de cette manière. M. Lecerf précise que l'objectif de cette démarche est de faire réfléchir les gens et qu'il est évidemment d'accord sur le fait de ne pas placer des zones 30 partout car cela serait hypocrite. La réflexion a débuté Quai du Batty car la sortie du RAVeL est dangereuse ; les voitures roulent vite. La prochaine étape est de présenter un plan avec ces nouvelles zones à la CPSR (Commission Provinciale de la Sécurité Routière) puis à la RW. Un autre membre signale que les zones 30 dans le centre du village sont préférables car le plan sera homogène et chacun saura à quelle vitesse il doit rouler.

La prochaine réflexion se portera à Comblain-la-Tour car il n'y a aucune zone 30 sauf devant l'école. Madame Docteur (SPW) ne voulait pas de casse-vitesse à Comblinay mais des bandes réfléchissantes car les dos d'ânes amènent des vibrations et du bruit. Il faudra travailler sur le village et proposer une solution aux citoyens.

4. Installation d'un distributeur BPost – stationnements aux abords

La banque ING a vendu son bâtiment situé rue du Pont et clôturé toutes ses activités le 30 juin. A cette annonce, la Commune a tenté de laisser le selfbanking ouvert jusqu'en août ou jusqu'au placement d'un distributeur BPost mais ING a refusé.

Le futur container BPost avec distributeur sera placé derrière le cordonnier et sa taille sera de 2m40 sur 3m20. La vue ne sera pas gâchée, le local étant assez petit et le parking ne perdra qu'une place ½. BPost n'a pas eu la possibilité de placer la machine dans le local rue du Pont et est obligé de mettre à disposition un selfbanking dans les communes sans distributeurs. Ce placement aura certainement lieu en 2021 car un permis est exigé.

Cet aménagement portera à conséquence sur le parking et sur deux places : une PMR et une 30'. La bonne nouvelle est que le marquage n'avait pas encore eu lieu et sera effectué lorsque le container sera en place. La place PMR restera bien à cet endroit. Par ces nouveaux aménagements, la Commune se demande si les places 30' devant l'ING restent d'actualité. La réponse est oui car elles risqueraient de devenir des places dormantes par les futurs occupants de l'immeuble ; à l'heure actuelle il est encore impossible de connaître le futur du bâtiment. Ensuite, le futur parking de la gare sera disponible pour les résidents et commerçants afin de laisser libre les places devant les magasins. Les places 30' sur le parking de l'OT et à proximité du container BPost sont donc justifiées également car il est nécessaire de se garer à proximité du distributeur pour à peine quelques minutes. Il faut minimum 2 places à cet endroit voire 2 de chaque côté. La Commune souhaite être prudente et ne placera dans un premier temps que 2 places 30' à gauche (côté cordonnier) et lorsque les aménagements seront terminés, envisagera deux autres places de l'autre côté.

5. Divers

- A cause du Covid-19, il y a eu une suspension des délais rigueur concernant l'étude sur les éoliennes (bruit et ombrage). Le sujet aurait dû faire l'objet d'un point lors d'une réunion CCATM-CLDR.
- Le Permis d'urbanisation du Chirmont est reculé ; la Commune est bientôt prête pour le dépôt du permis.
- Le DR a contacté le GREOVA afin de connaître les communes qui possèdent une charte de la ruralité/convivialité. Après analyse, il apparaît intéressant d'en créer une pour Hamoir afin de tisser de bons liens et faire comprendre le monde agricole, entre autres, aux néo-urbains. Différents exemples sont disponibles sur internet (*Voir annexe GAL des Condruses*) et sont facilement appropriables pour Hamoir. Il faut mettre la charte en lien avec le règlement de police. C'est un Savoir vivre ensemble ; pourquoi ne pas indiquer des conseils relatifs à la nature (taille haies, ...) ? Il est proposé d'en parler lors de la prochaine réunion. La charte serait distribuée aux nouveaux habitants, des panneaux seraient créés ainsi que des toutes-boîtes, etc.
- Le chantier de la Maison Rurale est stoppé. L'inauguration est reportée au 20 septembre lors de la journée des Hamoiriens. En ce qui concerne les travaux, le carrelage doit être placé ainsi que les faux-plafonds. Les noms des différentes salles sont choisis : salle de la Forge, salle de la Conciergerie et salle de la Turbine. Le nom général du bâtiment sera la Maison du Vieux Fourneau.
- Un membre signale que le RAVeL à Fairon est dans un sale état (accotement défoncé à cause des gros véhicules) et que les pompiers rencontrent des difficultés pour passer.
- Un second membre signale que les panneaux de promenade en direction de Sy sont insuffisants. Beaucoup de marcheurs demandent leur chemin. M. Lecerf répond que ce problème sera réglé prochainement via la signalisation point-nœuds.
- Le dernier problème évoqué est celui des mobil homes qui roulent dans des rues interdites et pour cause : le GPS renseigne mal. Il n'y a aucune solution car ce problème dépasse de loin la Commune et concerne les fabricants de cartes. Un contact va tout de même être établi (essai) via les pompiers.

Monsieur Kriescher remercie tous les membres pour leur présence et précise qu'il reste 3 réunions à fixer d'ici la fin de l'année. Une rencontre aura peut-être lieu durant les grandes vacances afin de ne pas coller les réunions restantes avec un ordre du jour faible.

La réunion se termine à 22H

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	E	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
A	Marie AUTRIQUE	E	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		
P	Julie NOËL		

Ordre du jour

6. Approbation du PV de la réunion du 15/06/2020
7. Suivi des fiches-projets en cours (suite réunion avec Mme Franck)
8. La tenue prochaine d'une enquête publique sur les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation (EP du 14/09 au 28/10/2020)
9. Etat d'avancement du PCDN (signature du plan prévue pour le 28/11/2020)
10. Demande de permis d'urbanisme : extension en zone agricole Rue de Comblinay 27
11. Dossier permis d'urbanisation du Chirmont
12. Appel à projets « Communes pilotes Wallonie Cyclable »
13. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (ancien quartier Nord)
14. Suivi du projet charte de convivialité
15. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 15/06/2020

M. KRIESCHER ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. M. LECERF ne sera pas présent à la réunion et s'excuse de son absence. Après cette brève introduction, le PV du 15/06/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des fiches-projets en cours (suite réunion avec Mme Franck)

Une réunion s'est tenue à l'Administration le 18 août dernier en présence de Mme FRANCK et du GREOVA ; l'objectif était de visiter la Maison Rurale, bientôt terminée et d'aborder les fiches-projets qui seront activées dès que la nouvelle circulaire ministérielle relative au Développement Rural paraîtra. Une réunion de coordination est prévue en octobre 2020.

✘ *Fiche-projet 3.2 : « FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village »*

Pour rappel, l'objectif de cette fiche est d'amener de la convivialité et un espace sportif sur le terrain annexant la Maison de village ; un espace parking est également souhaité. Une consultation citoyenne était prévue en mars avec tous les Filotains mais cette dernière a dû être annulée à cause du Covid-19. Il est proposé, dès lors, d'envoyer un toute-boîte avec toutes les informations afin d'avancer rapidement car l'avant-projet est bien précis. La mort de M. BANNEUX en mai a précipité l'activation de cette fiche et l'achat du terrain par la commune. Le compromis de vente sera bientôt rédigé. Le terrain serait acquis pour 130.000€, le projet coûterait 240.000€ et à ces deux sommes, il faudrait ajouter les frais (notaire, géomètre, bureau d'études, etc.). Au total, ce n'est pas moins de 400.000€ qui seraient investis. Le Développement rural intervient actuellement à 80% pour ces projets. *Les plans de l'avant-projet circulent parmi les membres.*

- *Fiche-projet 1.8 : « Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce »*
Ce projet consiste en la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la Gare. Il serait financé par d'une part, l'appel à projets remporté par la Commune l'an dernier relatif à la mobilité douce et d'autre part, par le Développement rural. La Commune a rencontré l'auteur de projet, PHD, et ce dernier doit proposer un plan lors du prochain Collège.
- *Fiche-projet 2.9 : « HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine »*
Ce projet ne sera pas activé prochainement ; un appel à projet devrait paraître prochainement ce qui donnera l'opportunité à la Commune d'activer cette fiche sans l'aide du DR, mettant en avant les autres fiches demandant plus de moyens.
- *Fiche-projet 1.15 : « HAMOIR – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune »*
Actuellement, la Commune doit introduire une demande de permis d'environnement pour le site ; sans, il ne pourra être reconnu par le CGT. Cette fiche sera réalisée sans l'aide du DR qui considère le projet touristique.

La nouvelle circulaire relative au Développement rural (montant des subsides, types de projets, etc.) devrait sortir fin octobre 2020.

3. La tenue prochaine d'une enquête publique sur les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation (EP du 14/09 au 28/10/2020)

Une enquête publique a été lancée il y a peu sur base du nouveau travail effectué par le SPW ; chaque Commune doit donner son avis quant aux zones d'aléa d'inondation. C'est important pour Hamoir au vu de la position de la Commune (le Collège fera le point). Cette enquête a débuté le 14/09/2020 et se terminera le 28/10/2020. Selon les avis, quelques modifications pourraient être acceptées sur cette nouvelle carte.

Projection de la carte relative à l'enquête publique.

Il y a deux cartes : les aléas d'inondation et les zones inondables. Sur cette carte, il n'est pas évident de mettre en évidence les zones à très faible aléa d'inondation car l'échelle ne le permet pas mais il est possible de venir les visionner à la Commune d'une meilleure manière. Toutes les remarques peuvent être envoyées à Mme JASPART ou envoyées via l'enquête publique directement (lien disponible sur le site internet de la Commune). M. KRIESCHER demande à tous les membres d'être vigilant vis-à-vis de cette enquête car lorsqu'elle sera terminée, il ne sera plus possible de donner son avis et de modifier une zone. Il est bon de rappeler qu'il est très difficile de construire dans une zone d'aléa d'inondation. Par exemple, le Hall omnisports se trouve dans une zone inondable. Les membres sont invités à recenser les zones qui n'ont jamais été inondées mais qui sont tout de même reprises sur les cartes afin de demander une modification au SPW.

4. Etat d'avancement du PCDN (signature du plan prévue pour le 28/11/2020)

Pour rappel, le PCDN a connu quelques problèmes dès son lancement. En 2014, la commune a entrepris les premières démarches et un Bureau d'études avait été désigné. Par la suite, un rapport

final a été présenté mais aucun papier officiel n'est revenu vers la Commune. Dès lors, en 2018, un nouveau Bureau d'études a été désigné et le rapport final vient d'être présenté. Sur base de ce rapport, des fiches-projets ont été élaborées. Ce PCDN doit être approuvé par le Conseil Communal avant toute approbation ministérielle ; les démarches sont similaires à celles du PCDR. Ce PCDN ne sera pas utile que pour des questions environnementales mais urbanistiques également ; il jouera un rôle dans de nombreux dossiers. Il est possible de le consulter sur le site internet de la commune. Une grosse fiche-projet concerne Tombeux et ce dernier pourrait avoir un statut de protection.

Le PCDN est à mettre en relation avec la CLDR-CCATM car il fonctionne sans commission et n'a donc pas de membres désignés officiellement. Un subside annuel de 5.000€ est versé pour activer les différents projets. Trois réunions sont programmées annuellement ainsi que plusieurs groupes de travail (environ).

Le 28 novembre, chacun est invité à la Journée de l'arbre dans le Parc Biron à Comblain-la-Tour ; il s'agit du lancement officiel du PCDN.

5. Demande de permis d'urbanisme : extension en zone agricole Rue de Comblinay 27

Mme JASPART distribue des documents.

Ce soir, l'avis de la CCATM est demandé quant à la demande d'un couple afin d'agrandir leur habitation. Il s'agit du moulin à Comblinay où se trouve un étang à l'arrière. La demande concerne une annexe d'environ 50m² qui comprend une salle de bain, une chambre, un car-port, un local à vélos et un second car-port sur le côté. La toiture serait plate et les murs seraient parés d'un bardage en bois. Pour l'instant, les nouveaux propriétaires justifient leur projet de manière privée mais quelques doutes sont émis quant à la peut-être création future d'un gîte ou d'un Airbnb (cela ne change rien au projet et à la demande urbanistique). Un membre souligne qu'il serait bon de vérifier si l'annexe demandée est située en zone inondable ou non car ce dernier se souvient de la maison sous eau. Pour M. KRIESCHER, aucun problème n'est posé vis-à-vis de la zone agricole car l'agriculture n'est plus pratiquée à cet endroit depuis longtemps. Après analyse des plans, le contraste entre le bardage bois et les pierres est jugé beau et aucune remarque négative n'est émise de la part des membres.

6. Dossier permis d'urbanisation du Chirmont

Le permis d'urbanisation du Chirmont a été déposé le 7 juillet 2020 à la DGO suite à différents problèmes de mesurage qui ont eu pour conséquence de relancer l'enquête. Le 24 juillet, le dossier est revenu comme incomplet. Quatre exemplaires supplémentaires sont demandés ainsi que des précisions sur l'étude d'incidence qui n'était pourtant pas obligatoire à la base. La zone concernée est une ZACC et un RUE a été approuvé préconisant, d'ailleurs, la mitoyenneté. Dans ce cas, il y a trop d'écart entre les différentes habitations mais la Commune souhaitait, au vu de l'espace, aménager de manière plus ouverte. La DGO n'acceptant pas, les plans doivent être revus et bien justifiés par le Bureau d'études.

Pour rappel, ce projet s'établit en 3 phases. La première phase est relative à la voirie existante et à un souhait de vendre rapidement. Toutes les habitations ne sont pas mitoyennes et la Commune a dû le justifier car la RW veut éviter tout étalement mais la mitoyenneté signifie que le 1^{er} propriétaire doit attendre le second afin de terminer sa maison car un mur est en attente de finition. L'objectif de ce gros projet est d'amener une population jeune. Il y aura une imposition relative aux impacts environnementaux et paysagers.

Un membre souligne la peur des voisins à propos de ces nouvelles constructions. Mme MINGUET répond qu'il n'y a pas plus de maisons que dans les plans précédents et qu'il est normal d'avoir peur au vu de la grande partie boisée qui va se transformer en 20 lots. La situation était identique à Filot avant le lotissement Delta/Eloy et tout se déroule pour le mieux.

Pour rappel, le RUE a été approuvé en 2014, il n'est pas possible de revenir sur le sujet au vu du peu de temps écoulé depuis. Dans les SDC et SDR, à l'horizon 2030, les maisons 4 façades ne seront plus autorisées. A Filot, la mitoyenneté se crée via les volumes secondaires, garages, etc. alors rien n'empêche d'appliquer le même principe au Chirmont pour plus de facilité. L'impact visuel ne sera pas important.

La CCATM demande un retour lors de la prochaine réunion.

7. Appel à projets « Communes pilotes Wallonie Cyclable »

Cet appel à projets vient d'être lancé par la RW et le dépôt de candidatures a lieu jusque fin 2020. Les subsides sont calculés en fonction du nombre d'habitants sur la commune ; pour Hamoir, il serait possible d'obtenir jusque 150.000€. M. KRIESCHER signale qu'il serait bon d'y répondre car les liaisons cyclables font parties des enjeux mobilité de la commune ; l'Office du tourisme d'ailleurs essaie de rendre utile le vélo dans les déplacements quotidiens. M. VAN ERPS propose de se renseigner sur un conseiller en mobilité tel que le Bureau LACASSE. Plusieurs personnes sont intéressées afin de créer un groupe de travail relatif à ce projet. Un mail sera envoyé prochainement à tous afin de constituer ce groupe.

8. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (ancien quartier Nord)

Ce dossier est toujours à l'état d'avant-projet ; pour rappel, la zone a été achetée par un investisseur privé. Son idée est de créer des maisons unifamiliales assez petites et mitoyennes ce qui veut dire, moins onéreuses. Différentes connexions seront établies avec le centre. Ces maisons seraient de 126m² à 160m² avec un jardin et du parking ainsi qu'un parking public. La taille des terrains varient entre 260m² et 519m². En plus de ces habitations, le projet d'apparts-hôtel est toujours présent.

Les plans du lotissement sont montrés.

Les membres signalent que ces plans ne sont pas les meilleurs et que la première version était plus appréciée ; elle était plus conviviale avec de meilleurs accès. Aucun commerce n'est prévu. L'ancienne gendarmerie a été achetée également par un promoteur ; les deux investisseurs se sont mis en contact afin d'être cohérent dans les projets.

Malgré le bon travail concernant la zone inondable et les contacts avec le GTI et M. FLAMION (SPW, voies hydrauliques), aucune mobilité douce n'est visible sur les nouveaux plans ; les membres ont l'impression de regarder une future cité. L'objectif est d'attirer des jeunes couples ou des vieilles personnes cherchant une plus petite maison. Au vu du projet présenté, il est craint de ne pas attirer le bon public cible. Mme JASPART souligne que certaines communes imposent un certain pourcentage de logements sociaux par exemple lorsque des promoteurs construisent. La force de la commune est de pouvoir imposer certaines choses tant que l'investisseur gagne de l'argent. M. KRIESCHER a quant à lui peur d'attirer une population plus pauvre dans ces logements car petits et moins onéreux qu'ailleurs. En outre, pourquoi ne pas proposer des logements aux PMR ?

Il ya deux parkings à rue et des trottoirs mais aucun rack à vélos (peut-être prévu avec les apparts-hôtel ?). L'accès vers la gare est en négociation. Il ne faut pas oublier que le MasterPlan a été créé pour aider et justifier les choix urbanistiques.

9. Suivi du projet charte de convivialité

Les agents de développement présentent une ébauche de charte de convivialité. Il est demandé d'intégrer des précisions relatives aux différents villages de la commune. L'objectif est de parler du « Bien vivre à Hamoir » (places 30', aménagement du territoire, etc.) ainsi que des impératifs de la campagne (planning des agriculteurs, taille des haies, etc.). Il est important de parler de l'Ourthe traversant la commune. Une nouvelle charte sera proposée lors de la prochaine réunion.

10. Divers

- Mme AUTRIQUE démissionne de la CLDR-CCATM ; cette dernière part étudier à Bruxelles et elle ne pourra pas effectuer les trajets fréquemment. La suppléante deviendra dès lors effective ;
- Le démontage du camping au Hall est en cours. La suite des projets sera abordée lorsque ces derniers seront plus évolués ;
- Une entreprise travaillant à la Maison des Associations est tombée en faillite ; cette dernière s'occupait du chauffage de la ventilation, etc. Cette partie des travaux est donc à l'arrêt. Un nouveau cahier spécial des charges doit être réalisé pour la fin des travaux et engendrera certainement des coûts supplémentaires. La commune espère pouvoir terminer les travaux pour le printemps 2021 ;
- Maison Gaston Chauffé : la société a arrêté le marché sur avis de la tutelle. Un délai supplémentaire a été donné jusque décembre (court). Le cahier spécial des charges est en ordre, le projet a été revu avec de nouveaux volumes ; le permis a été déposé ;
- Une réunion s'est déroulée avec Mme DOCTEUR (SPW) ; la commune a proposé de placer des panneaux indiquant le RAVeL à l'endroit où des voitures stationnent régulièrement (voir dernier PV). Il est également nécessaire de revoir la signalisation rue du Moulin (vélos verts au sol) et d'y placer des panneaux. D'autres sont également prévus pour les emplacements 30' avec l'indication des horaires (devis en cours). L'objectif d'une zone 30km/h, selon le SPW, est de créer un effet porte ; cette zone 30 serait installée dans le centre d'Hamoir. Attention, ces zones ont tendance à déformer les vraies zones sécuritaires comme devant les écoles, etc. Ce projet doit encore être analysé ;
- BPost a envoyé un avis au Collège concernant l'installation du distributeur.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion à 22H10.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	P	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	E	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	E	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HANTIAUX
Dém	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		
P	Julie NOËL		

Ordre du jour

16. Approbation du PV de la réunion du 16/09/2020
17. Information projet éolien de Filot
18. Suivi de la charte de convivialité
19. Présentation de l'appel à projet "Wallonie cyclable"
20. Infos sur la nouvelle circulaire liée au DR
21. Suivi des modifications sur le projet d'aménagement et transformation de la maison "Gaston Chauffé", annexe à l'Administration communale (dossier de permis introduit)
22. Suivi du projet lié à la fiche 1.8 du PCDR: projet de passerelle entre le Quai des Outleus et le Quai du Batty
23. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (projet MIMOB)
24. Suivi du projet lié à la fiche 3.2 du PCDR - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sports et du parking à proximité de la Maison de village de Filot
25. Enquêtes publiques en cours, achevées ou à venir:
 - ✗ Permis unique de classe 1 avec EIE pour 5 éoliennes sur les communes de Ouffet et Clavier (EP du 27/11/20 au 04/01/21)
 - ✗ Projet de plan sur la libre circulation des poissons (EP du 26/10/20 au 10/12/20)
 - ✗ Permis d'environnement classe 2 pour le maintien en activité de la station service à Hamoir
 - ✗ Implantation d'un mât de mesure en zone économique industrielle en dérogation du plan de secteur
26. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance est un peu particulière vu qu'elle est organisée via l'application TEAMS et il s'agit d'une première pour cette CCATM-CLDR.

1. Approbation du PV de la réunion du 16/09/2020

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2. Information projet éolien de Filot

Tout le monde a certainement été informé via la presse d'une peut-être future installation d'éoliennes à Filot. Ce projet a été présenté au Conseil communal il y a 3 semaines et la présentation à proprement parlé a été envoyée par mail la semaine dernière à tous les membres de la CLDR-CCATM pour qu'ils puissent en prendre connaissance. M. LECERF précise que ce projet est initié par Luminus et ce dernier cherchait un terrain exploitable. Luminus a trouvé un espace se situant de l'autre côté de la Route de Marche, en face de l'hôtel des Chasseurs vers Saint-Roch. Il s'agirait d'installer 3 éoliennes dont 2 seraient en zone forestière et une en zone industrielle. Les deux

premières seraient une propriété communale et la troisième appartiendrait à un propriétaire privé. Il est vrai que la Commune a déjà connu un projet éolien il y a quelques années avec la Commune de Ferrières mais ici, la situation est différente et Hamoir est devenu un partenaire incontournable. La Commune souhaite une proposition financière intéressante ; les communes sont souvent réticentes à l'idée d'installer des éoliennes car les citoyens ne sont pas favorables au vu de l'esthétique. A Modave, par exemple, une coopérative a été créée avec une éolienne 100% citoyenne pour mieux faire accepter le projet. Le Conseil a un sentiment positif vis-à-vis de ce projet et 2 options s'offrent: devenir partenaire de Luminus ou créer une coopérative. M. LECERF poursuit la présentation et signale qu'il a invité M. CORNET, représentant de Féréole afin d'avoir toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet quel que soit le choix effectué. Le comparatif est intéressant car, à l'heure actuelle, rien n'est décidé. Il est clair que les intérêts financiers sont moindres avec la création d'une coopérative et tout le monde n'a également pas les moyens d'investir ; avec des bénéfices engendrés par une éolienne communale, les habitants en profitent plus facilement. M. LECERF a un penchant pour un partenariat avec Luminus car cela signifie moins de travail et moins de risques car l'avenir est encore incertain à ce sujet (certificats verts, etc.). Cette position est partagée avec le Conseil communal. Toutefois, il faut être conscient qu'un projet éolien sur dix abouti et que pour ce faire, une étude de mesurage doit être réalisée au minimum durant une saison. Luminus souhaiterait effectuer le test dès le printemps jusqu'à l'automne. Pour cette raison, il faut se décider rapidement (d'ici janvier 2021) afin d'accorder le placement du mât de mesurage. L'enquête publique liée au mât débute demain. Attention, il s'agit bien d'une enquête pour le placement d'un mât de mesurage et non d'une éolienne ; le mât peut être placé sans qu'il n'y ait d'éolienne à l'avenir. Luminus souhaiterait signer un contrat avec Hamoir afin de bloquer le terrain durant 5 ans pour les études, etc. La Commune de Lierneux a un projet similaire actuellement avec 6 éoliennes.

M. NUYTS prend la parole et précise avoir lu pas mal de commentaires positifs et négatifs sur ce projet sur les réseaux sociaux. L'esthétique des éoliennes est souvent mise en avant mais ce dernier rappelle qu'il y a beaucoup d'éoliennes du côté de Bastogne (visibles de l'E25) et qu'elles s'intègrent bien dans le paysage. En outre, c'est une belle source d'énergie verte et l'emplacement à Filot est jugé correct.

M. HAMTIAUX continue la conversation en clamant qu'il est à 100% pour les projets éoliens. Il est coopérateur chez Féréole mais il comprend tout à fait les arguments de la Commune. Peu importe le choix qui sera fait tant que le projet voit le jour à Hamoir.

Mme VAN LAER trouve qu'il s'agit d'une super initiative mais a peur de la collaboration avec Luminus car ce dernier a mauvaise presse. Pourquoi pas une collaboration avec Lampiris ou une autre société plus locale et plus fiable ? Il est possible de trouver un juste milieu entre la coopérative et la société si celle-ci a de bonnes valeurs. M. LECERF ne comprend pas pourquoi Luminus ne serait pas un partenaire fiable car, dans ce genre de contrat, tout est noté dans les moindres détails et il n'est pas possible de ne pas le respecter. De plus, Luminus est une société ayant les reins solides et c'est la seule société s'étant manifestée. Un projet éolien dans une zone forestière est très complexe à mettre sur pieds et Luminus est spécialiste dans ce domaine. Il ne serait également pas correct d'aller chercher un autre partenaire car Luminus a tout réalisé pour la commune (choix de l'emplacement, contacts, etc.). Le second propriétaire (privé) a déjà signé. Lierneux travaille également avec Luminus

et n'a rencontré aucun problème. Il en est de même pour Aywaille et Stoumont dont le projet est moins avancé. Mme VAN LAER est d'accord avec ces arguments et est favorable à ce projet éolien.

M. VAN ERPS rappelle, qu'il y a quelques années, la CCATM-CLDR a dû rendre un avis sur un projet éolien à Piromboeuf (Harzé-Aywaille) et un avis négatif a été rendu. Les éoliennes d'avant n'étaient pas si écologiques qu'on le disait et le sont-elles aujourd'hui ? M. KRIESCHER répond à ce commentaire en précisant que les éoliennes d'Aywaille n'avaient pas été installées pour deux raisons majeures : la zone de migration importante à cet endroit et la vue du Château de Harzé entravée à cause des éoliennes. Le refus n'avait rien à voir avec l'écologie ou l'économie. Il ne faut pas oublier que la fermeture de Tihange a lieu demain et que c'est aujourd'hui qu'il faut agir. M. VAN ERPS demande si les éoliennes tournent assez pour avoir des bénéfiques. Il lui est répondu positivement car les éoliennes d'aujourd'hui ont des têtes modulables pour les orienter dans la meilleure position.

M. SILVESTRE a participé à la présentation de Luminus qui est d'ailleurs le plus grand acteur éolien connu. Pour une commune, il n'est pas toujours facile d'équilibrer un budget surtout quand les recettes sont peu nombreuses et tel est le cas à Hamoir. Pour cette raison, le projet est très intéressant mais il faut encore négocier pour obtenir plus.

M. HAMTIAUX clôture ce point en réponse à l'inquiétude de M. VAN ERPS ; des mâts de mesurage sont justement placés pour évaluer les vents, les migrations, etc. mais surtout le potentiel financier des futures éoliennes !

3. Suivi de la charte de convivialité

Ce dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion CLDR-CCATM. Il a été proposé de poursuivre l'élaboration de la charte au printemps lorsqu'il sera possible d'effectuer des consultations dans les villages puisque le souhait est d'élaborer une charte spécifiant les particularités de chaque village de la commune.

4. Présentation de l'appel à projet "Commune pilote Wallonie cyclable"

Les différents liens pour ce dossier ont été envoyés par mail ce jour à l'ensemble des membres. Le principe de cet appel à projets est de valoriser le vélo lors des déplacements quotidiens et non touristiques. Avant, les différents villages de la commune étaient uniquement reliés par des nationales ce qui rendait les déplacements dangereux. Grâce au RAVeL qui se développent progressivement, les déplacements sont vus différemment et tous les villages sont connectés sauf Filot, mais la liaison cyclo-piétonne est espérée prochainement.

Les enjeux essentiels de la politique cyclable pour les prochaines années seront de :

- ✘ Rendre cet axe structurant (RAVeL) accessible aux différents quartiers de la commune ;
- ✘ Faciliter l'accès aux commerces et services au sein des villages et plus particulièrement à Hamoir ;
- ✘ Faire entrer la pratique du vélo au quotidien dans les mœurs.

De là, une stratégie doit se mettre en place et se fonde sur quatre axes :

✘ Mise en place d'une « Commission Communale du Vélo »

Le « M » de la CCATM représente le mot « Mobilité » et c'est pour cette raison que la création de la « Commission Communale du Vélo » doit logiquement être une émanation de notre assemblée. Plusieurs membres de la CLDR-CCATM, citoyens, agents du SPW, de la zone de Police ou bien du GREOVA se sont proposés pour la composer et voici la composition adoptée ce jour:

- 2 représentants politiques de la CCATM-CLDR : M. P LECERF et Mme M-N MINGUET ;
- 2 représentants non-politiques de la CCATM-CLDR : M. S VAN ERPS et M. HAMTIAUX ;
- 1 conseiller communal en mobilité : M. P WARZEE ;
- 1 policier de la zone Condroz: M. F DENIS ;
- 1 membre du service cadre de vie : Mme M JASPART ;
- 1 représentant du SPW : M. P VANBRABANT ;
- 3 représentants des usagers locaux : M. M PETITJEAN, M. M TELLER et M. R NUYS ;
- 1 représentant du GREOVA : Mme M LACASSE.

✘ Réalisation de liaisons et aménagements

➤ Hamoir :

- Aménagement du chaînon manquant entre le Ravel venant de Liège et celui venant de Durbuy. Cette liaison comprend le quai de Wenigumstadt et le quai du Batty (amont et aval du pont). L'idée est d'envisager la transformation de ces voiries en rues cyclables.
- Construction d'une passerelle mobilité douce sur l'Ourthe, afin de réunir les deux rives et de donner ainsi accès aux habitants de la rive droite au réseau vélo du village et aménagement d'un chemin réservé (F99B), entre cette passerelle et la gare SNCB (appel à projets « mobilité active 2019 » et fiche projet PCDR). Ce chemin réservé sera également intégré au nouvel îlot urbain « Quartier Nord ».
- Installation de bandes cyclables suggérées et d'une signalisation adaptée, sur les cheminements cyclables reliant les différents pôles du village (gare, école, zone commerciale, administration communale, CPAS, bibliothèque, complexe sportif, pôle TEC, police, etc.)

➤ Comblain-la-Tour :

- La grande majorité du village se situe en rive droite de l'Ourthe et le Ravel s'y situe en rive gauche. L'accès à ce réseau structurant doit être facilité par l'aménagement d'un chemin réservé (F99B) à partir du pont sur l'Ourthe, sans devoir utiliser, comme c'est le cas actuellement, la RN 654, très dangereuse à cet endroit. Ce chemin irait idéalement jusqu'au terrain de foot situé à proximité.

➤ Fairon :

- Le quartier « Chirmont » (zone de développement de l'habitat) doit être relié au RAVeL par le cœur du village, grâce à des aménagements de type « bande cyclable suggérée » et à l'élargissement de la rue du Chirmont (étudié dans le cadre du PIC).
- La RN654 reste un obstacle à franchir pour les habitants du haut du village. Un escalier et un tunnel sous la nationale permettent ce franchissement pour les piétons. L'installation d'une goulotte permettrait aux cyclistes de profiter de la liaison RAVeL – Route d'Anthisnes aménagée dans le cadre du plan escargot.

➤ Filot :

- Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne (chemin réservé) le long de la RN66 entre Hamoir et Filot (programme d'investissements SPW) et ce, jusqu'à la Maison de village.

✘ Mesures de réduction de la vitesse

Différentes mesures en faveur de la réduction de la vitesse ont déjà été débattues au sein de la CLDR-CCATM. Lors des dernières réunions, il a été question de réduire la vitesse à 30km/h dans le centre d'Hamoir. En outre, une dizaine de racks à vélos sont également installés dans l'entité mais certains doivent être sécurisés davantage (Gares de Comblain-la-Tour et Hamoir par exemple). Une zone de recharge pour vélos existe au Café du Batty actuellement ; il serait bon de discuter en Commission Communale Vélo de l'utilité d'en développer davantage ou non dans la commune.

✘ Formation et sensibilisation des usagers

Il s'agit de poursuivre la formation pratique au code de la route des élèves du fondamental, en collaboration avec la police et la Cellule « Education et Prévention du Gouverneur de la province de Liège » et y ajouter des sorties de terrain. En outre, il est envisagé d'organiser des journées sans voitures ou/et des actions de promotion de l'usage du vélo. Enfin, sensibiliser les entreprises locales à la promotion de l'usage du vélo au sein du personnel et aux mesures de confort favorisant celui-ci (aires de parking sécurisées, bornes de rechargement) serait une excellente idée à développer.

En plus de ces 4 grands axes développés, il est bon de noter que le vélo est également la santé et qu'il est constaté qu'un usage quotidien du vélo est parfois prescrit par les médecins pour lutter contre certains risques de santé (cœur, diabète, etc.). Le vélo c'est aussi le loisir et le tourisme : les réseaux Ravel et points nœuds contribuent au développement d'une pratique du vélo pour le loisir et pour le tourisme. Pour terminer, la commune de Hamoir compte construire un nouvel office du tourisme, véritable centre d'accueil et d'informations, à proximité du RAVeL, au cœur du complexe sportif. Cet outil permettra le stationnement, la mise à disposition de vestiaires, d'une station de lavage, etc. au profit de tous les pratiquants du vélo mais aussi des autres activités nature :

marcheurs, joggeurs, traileurs, etc. Il pourrait aussi devenir le siège de la « Commission Communale du Vélo ».

M. LECERF poursuit et précise que le dossier pour cet appel à projet doit être rentré pour le 31 décembre et qu'il y a encore du travail avant la finalisation. Celui-ci sera présenté demain, dans l'état actuel, au Conseil communal. Via cet appel à projets, il est possible d'obtenir 150.000€ de subsides.

Un membre souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a aucun réparateur vélos sur la commune et qu'il est bien dommage de constater cela au vu du développement en cours et attendu. Les réparateurs les plus proches se situent à Awan et à Comblain-au-Pont mais les délais sont souvent longs car ils sont fort sollicités. M. LECERF est bien d'accord avec ce point. Un autre membre propose de placer un distributeur avec quelques produits essentiels afin de dépanner les cyclistes. Cette proposition est approuvée par tous et sera notée dans le dossier de l'appel à projet.

M. TELLER clôture : avec trois villages situés dans la vallée et avec l'essor du vélo électrique pour ceux qui habitent sur les hauteurs, il est possible, moyennant une infrastructure adaptée et une sensibilisation de la population, de développer le « réflexe vélo » dans la commune et avoir comme premier réflexe de penser à utiliser le vélo plutôt que la voiture pour de petits déplacements quotidiens de quelques kilomètres.

Tous les membres de la CCATM-CLDR approuvent la création de la « Commission Communale du Vélo », sa composition, ses enjeux ainsi que la stratégie proposée ainsi que l'appel à projets.

5. Infos sur la nouvelle circulaire liée au DR

Mme LACASSE prend la parole et explique les différentes nouveautés de la circulaire liée au Développement rurale. Trois points sont à mettre en avant :

✘ Budget participatif – *disponible une seule fois pour Hamoir, le PCDR prenant fin en 2022*

Tous les deux ans, sur proposition de la CLDR, une Commune disposant d'un PCDR en cours de validité peut solliciter une subvention de maximum 10.000 € dans le cadre d'un projet de budget participatif. Le taux de subventionnement est de 50%, c'est-à-dire que chaque euro investi par la Région wallonne doit aussi l'être, au minimum à part égale, par la Commune concernée. Concrètement, la Commune met en œuvre ce budget participatif sous forme d'appel à projets, et sur base de trois documents de référence (pas encore mis à disposition sur le site internet de l'Administration). Il est à noter que les fiches-projet d'un PCDR financièrement abordables pourraient être concrétisées via ce biais.

Voici la marche à suivre pour bénéficier de ce subside :

1. La Commune organise l'appel à projets en prenant compte des conditions listées dans les documents de référence.
2. La Commune complète les documents de référence.

3. Le Conseil communal approuve les documents de référence complétés, le budget et le principe de mener un projet de budget participatif.

4. Afin de solliciter le subside, la Commune envoie à l'Administration le PV de CLDR approuvant la demande de budget participatif, la délibération du Conseil communal et les trois documents de référence dûment complétés.

5. L'Administration examine la recevabilité du dossier et notifie à la Commune un arrêté ministériel d'octroi de la subvention endéans les deux mois de la demande. Celui-ci mentionne entre autres les modalités de liquidation du subside. La première tranche, équivalente à 50% du subside, est liquidée à la notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention. Au plus tard deux ans après la date de notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention, la commune introduit les pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la seconde tranche, soit le solde du subside.

Toute nouvelle sollicitation de subvention dans le cadre d'un projet de budget participatif est soumise à la clôture de l'édition précédente et ne peut être renouvelée que tous les deux ans au minimum.

✗ Les subventions octroyées

	Catégorie de projets	Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €	400.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €	510.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW ⁴	80%	250.000 €	200.000 €

Projet transcommunal : +10%

Auparavant, ces subsides étaient différents. Par exemple, le subside pour l'acquisition d'un terrain était calculé en fonction de la destination du projet. Aujourd'hui, le subside est fixe (60%) et le projet aménagé est calculé séparément. En outre, auparavant, les subsides étaient de 60% ou 80% jusqu'à la tranche des 500.000€ puis diminuaient à 50%. Aujourd'hui, la tranche maximale est indiquée dans la troisième colonne et passé ce montant, le subside

tombe à 0. La quatrième colonne représente le subside maximal donné par le Développement rural.

✘ Les périodes d'octroi de subventions

Dès le 1er janvier 2021, les demandes de nouvelle convention feront l'objet de deux sessions d'approbation par an, respectivement au 1er mars et au 1^{er} septembre. A chacune des sessions d'approbation, les demandes de nouvelle convention seront approuvées en fonction du budget disponible. Le cas échéant, si des arbitrages devaient être faits entre les demandes d'une même session d'approbation, ceux-ci seraient réalisés au regard des critères suivants:

- La demande a-t-elle été présentée lors de la session d'approbation précédente?
- S'agit-il d'une première ODR?
- Combien de conventions la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours?
- Quel montant de subside la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours?
- Quelle est la qualité du projet?

M. LECERF prend la parole et signale qu'il est impératif d'avancer pour le projet relatif à Filot. Ce dossier doit passer pour l'obtention d'une convention en mars 2021 ; les héritiers veulent vendre au plus vite et le terrain pourrait passer sous le nez de la commune. En ce qui concerne la nouvelle législation liée au Développement rural, les nouvelles ne sont pas bonnes ; les finances sont au plus bas. M. LECERF termine en demandant aux membres de réfléchir à une action à élaborer via le budget participatif en 2021 ; l'occasion sera unique pour Hamoir au vu de la fin de validité du PCDR en 2022. Le point sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine CCATM-CLDR lorsque les documents seront disponibles sur le site de l'administration.

6. Suivi des modifications sur le projet d'aménagement et transformation de la maison "Gaston Chauffé", annexe à l'Administration communale (dossier de permis introduit)

Pour rappel, ces aménagements sont en liens avec l'appel à projet « Eco bâti » où le subside était de 80.000€. Ce dossier a trainé et le marché a dû être annulé en mai 2020. Ce dernier a été refait avec une nouvelle étude relative aux superficies des pièces. Un permis a été déposé et le délai est de 130 jours. Le permis est attendu pour attribuer le marché. Les travaux sont attendus en mars avec une finalisation en juin 2021.

7. Suivi du projet lié à la fiche 1.8 du PCDR: projet de passerelle entre le Quai des Outleus et le Quai du Batty

Ce dossier n'a pas beaucoup évolué depuis la dernière réunion. La commune a obtenu le feu vert pour réaliser une étude hydraulique par l'ULG concernant l'implantation de la passerelle. Un élargissement de la berge est imaginé à hauteur du Clapotis via un gradin afin d'amener les citoyens au plus près de l'eau.

8. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (projet MIMOB)

Pour ce dossier, les informations ont été relayées avec les différents points d'attention. MIMOB reviendra bientôt vers la commune avec de nouveaux plans. Ce dernier va retravailler les zones de stockage des déchets et les accès des jardins vers le Batty. L'objectif du futur quartier n'est pas d'avoir un aspect linéaire et il est envisagé de créer une charte spécifique au lotissement avec une réglementation vis-à-vis des barrières, abris de jardin, etc. pour avoir un ensemble cohérent. La Commune a également proposé d'intégrer un nouvel espace citoyen ainsi que plusieurs petites poches de verdure.

La réflexion de base provenait du Masterplan et ici c'est MIMOB qui a repris le projet, la commune se doit d'être à l'écoute et ouverte à toute proposition car la donne a changé. MIMOB rencontre également des problèmes avec les zones inondables et a rencontré le GTI ; une étude hydraulique sera peut-être également réalisée avec l'ULG.

9. Suivi du projet lié à la fiche 3.2 du PCDR - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sports et du parking à proximité de la Maison de village de Filot

Suite à la réunion CLDR-CCATM de ce lundi 14 décembre 2020, M. LECERF a envoyé un mail à l'ensemble des membres afin de leur faire part d'une information concernant ce dossier :

« Chers amis,

Je viens d'être informé que madame Banneux ne souhaite plus vendre le terrain de Filot à la commune. La raison invoquée est la lenteur de la procédure et son extrême besoin de liquidités à cause de la crise covid. Elle aurait un autre amateur disposé à acheter immédiatement.

Nous sommes dans un pays libre et nous ne pouvons la contraindre si ce n'est par une future expropriation. C'est très décevant surtout dans le contexte d'une opération de développement rural qui a été mûrie avec la population. Il nous reviendra à tous de réfléchir aux conséquences de cette décision et aux manières de réagir. J'informerai le conseil communal ce soir de cette triste situation.

Bien à vous. »

10. Enquêtes publiques en cours, achevées ou à venir:

- ✘** Permis unique de classe 1 avec EIE pour 5 éoliennes sur les communes de Ouffet et Clavier (EP du 27/11/20 au 04/01/21)

Ce projet éolien ressemble au projet de Piromboeuf abordé au début de la réunion. Hamoir se situe dans un rayon de 5 kilomètres et c'est pour cette raison que l'avis de la commune est demandé. Ouffet et Clavier ne sont pas favorables à l'installation des éoliennes. Certains citoyens d'Ouffet et de Clavier ont envoyé des réclamations à Hamoir afin de s'opposer au projet. La commune n'est pas obligée de donner son avis et l'idéal est de ne pas le faire au vu des positions des autres communes concernées. Mme JASPART répondra aux réclamations mais ne donnera pas d'autres avis à ce sujet. Tous les membres approuvent cette décision.

- ✘** Projet de plan sur la libre circulation des poissons (EP du 26/10/20 au 10/12/20)

Aucun commentaire de la part des membres.

- ✘ Permis d'environnement classe 2 pour le maintien en activité de la station-service à Hamoir. L'enquête publique se termine bientôt. Il n'y a eu aucune réclamation sauf un Monsieur s'inquiétant de l'ouverture du car Wash presque H24 provoquant des nuisances sonores.
- ✘ Implantation d'un mât de mesure en zone économique industrielle en dérogation du plan de secteur. Le mât de mesure concerne les éoliennes évoquées au début de la réunion. La CCATM doit se prononcer car il s'agit d'une dérogation au plan de secteur. En fonction de l'avis du Conseil communal, un mail sera envoyé à l'ensemble des membres afin de demander leurs avis car une nouvelle réunion ne sera certainement pas organisée d'ici-là.

11. Divers

- Il y a eu des modifications vis-à-vis de l'habitat léger ; des normes de salubrité strictes ont été fixées (évacuation des eaux, etc.). Ces normes concernent surtout les biens loués. Les premières normes sont attendues en juin 2021 ;
- Le dossier complet pour le Permis d'urbanisme du Chirmont a été réintroduit la semaine dernière. La Région wallonne doit donner son retour dans les 20 jours ;
- Le chantier de la Maison rurale est toujours à l'arrêt. Plusieurs firmes ont été consultées ; une seule a rendu prix. La commune espère qu'elle réponde aux critères afin d'avancer. Le bâtiment est muni d'électricité depuis samedi. Un chauffage va être installé pour garder une température constante dans le bâtiment ;
- Beaucoup de boue a été constatée à la Carrière du Bloquay à cause de la sortie des camions. Mme MINGUET a contacté les exploitants de la carrière et selon eux, l'état de la route est exceptionnel et s'explique par des gros travaux en cours à Comblain-au-Pont. Une société est venue, par la suite, nettoyer la route. La commune va rester attentive et proposera un bac de lavage à l'exploitant si la boue revient. En outre, la vitesse n'est pas adaptée à cet endroit. Il serait bon d'aborder le problème avec Mme DOCTEUR (SPW) lors de son prochain passage. Des panneaux « sortie de camions » seraient également les bienvenus.
- Chaque membre de la CLDR-CCATM est invité au prochain Conseil communal qui se déroulera le 15/12/2020 via vidéoconférence. Lors de cette séance, le budget 2021 sera voté. Il faut contacter M. SILVESTRE pour obtenir le lien de connexion.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation et surtout leur connexion ! Il espère pouvoir organiser une réunion à l'administration en 2021 pour fêter les retrouvailles du groupe. La réunion est clôturée à 22H.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)